



Conseil Municipal du Jeudi 11 mai 2023

Délibération

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 11 mai, à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM., Anne CARRO, 1ère Adjointe, Anne-Sophie MORVAN, 3ème Adjointe, Thierry COLAS, 4ème Adjoint, Isabelle NEDELEC, 5ème Adjointe, Matthieu SEITE, 6ème Adjoint, Sophie GUIAVARCH, 7ème Adjointe, Gilbert QUENTEL, 8ème Adjoint.

Mmes et MM. Michel RICHARD, Nelly GALAIS, Marie-Françoise KERGLONOU, Alain CUEFF, Jean-Jacques CADALEN, Pierre EVEN, Catherine MERCEUR, Bénédicte ROLLET, Antoine LE PORS, Denise PHELEP, Bruno SIMON, Sylvie RAVAILLEAU, Gwenaël KERJEAN, Jérôme JACOPIN, Catherine DENIEL, Emmanuelle LE BARS.

Assistaient également à la réunion :

Marie-Anne FAUDEIL, Directrice générale des services.
François LE ROY, Directeur du service finances.

Absence pendant la séance :

Anne CARRO quitte la séance à 19 h 03, absente pour cette délibération ; retour à 19 h 43 pour le point 15.

Absents excusés :

Michel CADOUR	qui a donné procuration de vote à	Anne CARRO
Stéphanie POTEREAU	qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Céline KERANGUEVEN	qui a donné procuration de vote à	Nelly GALAIS
Olivier YVEN	qui a donné procuration de vote à	Sophie GUIAVARCH
Catherine DENIEL	qui a donné procuration de vote à	Jean-Philippe SOURIMENT

Secrétaire de séance :

Denise PHELEP

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée le 2 mai 2023.

Objet de la délibération : 7.5 Subventions

**Subvention 2023
Comité des œuvres sociales (COS)**

Nombre de conseillers :
en exercice..... .29
présents..... .24
Votants..... 27

CM 2023/34 **Subvention 2023 - Comité des œuvres sociales (COS)**

Monsieur Pierre EVEN donne lecture de la délibération :

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) des personnels communaux et communautaires des villes de Brest Métropole a pour objectif d'apporter une aide et une offre de services au personnel dans des domaines définis dans un projet associatif.

Cela permet aux agents d'accéder par exemple à des réductions dans certains commerces ou centres de vacances, à des gratifications pour événements familiaux, à des chèques culture etc. ...

Une subvention, calculée en fonction des masses salariales respectives, est versée chaque année par les collectivités concernées.

Cette année, une augmentation globale de (1 %) a été votée par Brest Métropole le 24 mars 2023.

Cela porte le montant de la subvention 2023 à verser par la Ville de GUILERS à 7 279,89 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de la subvention et en autoriser le versement.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657481 du budget primitif 2023.

Commission Lien Social du jeudi 4 mai 2023 : Avis favorable de la commission

Commission Affaires Générale et Finances du mardi 9 mai 2023 : Avis favorable de la commission

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la subvention soit 7 279.89 € et en autorise le versement.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Pierre OGOR.



La secrétaire de séance,
Denise PHELEP.

